Extrait N° 26 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le treize juin à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 5 juin 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Absent : M. THOMAS Sully

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Lucien a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 26 / Aménagement de la zone de l'ex-ferme
- **Relance après infructuosité**
- **Approbation du DCE modifié**

Le Maire rappelle au conseil que la consultation sur le projet d'aménagement des VRD de la zone de l'ex-ferme a fait l'objet d'une déclaration d'infructuosité par décision de la C.A.O. du 31 août 2007.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Pour mémoire, les travaux étaient globalement estimés à **5 037 620,82 € TTC** pour le lot VRD et **à 395 318,99 € TTC** pour le lot basse tension. L'écart constaté avec les offres des entreprises était de l'ordre de **+ 3 000 000 d'Euros**.

L'analyse ayant montré une erreur d'estimation notamment sur le poste relatif aux murs de soutènement, il a été demandé au maître d'œuvre de reprendre son étude et de préconiser des solutions moins coûteuses.

Le nouveau dossier de consultation est en conséquence soumis à l'approbation du conseil avec comme pistes principales de modification :

- la suppression du mail piéton et de l'escalier central.
- Une adaptation des plates formes.
- La diminution de la hauteur des murs.

Le coût correspondant est fixé à :

• pour la tranche ferme (zone comprise entre le chemin N° 1 et le lot Pierre Cadet)

→ Lot VRD **1 821 383,53 € TTC**
→ Lot BT **85 318,76 € TTC**

• pour la tranche conditionnelle

→ Lot VRD **3 159 555,80 € TTC**
→ Lot BT **170 206,66 € TTC**

Soit un coût global de **5 236 464,75 € TTC**

Il est proposé de relancer la consultation par un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du CMP. La consultation comprendra une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

L'affermissement de la tranche conditionnelle ne sera réalisé qu'au moment de l'obtention d'un financement.

Il est proposé au dossier un délai de trois ans pour notifier la tranche conditionnelle. Il n'est pas prévu d'indemnité d'attente ou de dédit.

Le conseil municipal est invité à :

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

- approuver le dossier de consultation des entreprises tel que proposé
- autoriser le Maire ou en son absence le 1er adjoint, à lancer la procédure et à signer les marchés à intervenir.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (4 abstentions M. FERRERE Eric, Mme CADERBY Colette, M. REMY Michel, M. GRONDIN Jacki) :

- Approuve le dossier de consultation des entreprises tel que proposé
- Autorise le Maire ou en son absence le 1er adjoint, à lancer la procédure et à signer les marchés à intervenir

Et les membres ont signé,

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS